

## Le conseil départemental signe une convention avec l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

Le 14 décembre, le conseil départemental et l'[union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher \(UDSP 41\)](#) ont signé, dans les locaux du [Service Départemental d'Incendie et de Secours](#), une convention qui formalise la mise en place d'une aide incitative exceptionnelle afin d'encourager et de soutenir l'engagement des jeunes Loir-et-Chériens au service de leurs concitoyens. D'une valeur de 41 euros, cette aide s'adresse à chaque jeune inscrit dans l'une des sections locales de l'UDSP 41.

Compte-tenu des enjeux relatifs à la mise en œuvre de la politique publique de secours et de promotion de la sécurité civile dans le département de Loir-et-Cher, le conseil départemental a décidé en juillet dernier d'apporter son soutien financier pour favoriser les inscriptions dans les sections départementales de Jeunes Sapeurs-Pompiers relevant de l'UDSP 41. Pour soutenir cet investissement, le département participe au financement des inscriptions en attribuant à l'UDSP 41 une somme de 41 € pour chaque jeune inscrit dans une section JSP en remboursement de la moitié des frais d'inscription fixés à 80 €. L'UDSP 41, en lien avec les sections JSP, procède ensuite au versement de l'aide aux familles.



**UNION DÉPARTEMENTALE**  
**SAPEURS - POMPIERS**  
LOIR-ET-CHER

*« Cet engagement des jeunes au service de la collectivité mérite d'être encouragé. C'est pourquoi le département, premier partenaire des territoires, soutient l'action de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher pour consolider et dynamiser, dès à présent et pour l'avenir, les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires afin d'assurer, dans de bonnes conditions, la sécurité civile du territoire. L'engagement des jeunes Loir-et-Chériens dans un cursus de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) contribue en effet à constituer un futur vivier de recrutement potentiel. Cette aide reflète l'ambition du Département, en cohérence avec sa vision stratégique,*

*de faire de la sécurité des Loir-et-Chériens une préoccupation collective. »* déclare Philippe Gouet, président du Conseil départemental.

À ce jour, 209 jeunes se sont inscrits dans le dispositif jeune sapeur-pompier depuis le lancement de cette aide.

### Pour en savoir plus :

Sur les Jeunes Sapeurs-Pompiers : [Devenir JSP en Loir-et-Cher](#)

Sur l'UDSP 41 : [udsp41@sdis41.fr](mailto:udsp41@sdis41.fr) ou 02 46 92 96 90

Sur les Sapeurs-Pompiers du Loir-et-Cher : [SDIS 41](#)